



RÈGLEMENT INTÉRIEUR
Organisme de formation PPCM
pour la formation Concevoir et animer un projet artistique à vocation sociale en utilisant le cirque

Ce document est à remettre signé le premier jour de la formation

à jour le 30/11/2023

Nom :

Prénom :

Né.e le :

Calendrier

La formation a lieu du **26 février au 26 juin 2024 (480h)**

Les cours se déroulent du lundi au vendredi compris, entre **9h et 16h30**, sur la base de 30 heures hebdomadaires dans les locaux du PPCM.

Certains cours de freerunning pourront avoir lieu à l'extérieur le jeudi matin.

Des sorties et visites pourront être organisées à l'extérieur durant la formation.

Certains week-ends peuvent être travaillés (représentations de la formation durant le festival des Initiales fin juin et autres représentations).

Les périodes de vacances correspondent aux vacances scolaires de la zone C.

Respect des horaires

Le cours démarre à 9h00 le matin et à 13h30 l'après-midi.

Les élèves doivent être prêt.e.s (en tenue) **5 minutes avant le début du cours.**

A midi et à 16h30 : le matériel est rangé, les salles sont nettoyées avec le matériel mis à disposition.

Il n'est pas permis de rester dans les salles après 12h00 et 16h30.

Assiduité

La présence et la ponctualité des élèves à l'ensemble des cours est impérative.

Les feuilles d'émargement doivent être systématiquement signées au début du cours, matin et après-midi.

Toute absence ou retard doivent être **avertis et justifiés**.

Il est obligatoire de

- prévenir systématiquement pour chaque retard Mia Scanzi en envoyant un message au groupe Whatsapp
- prévenir systématiquement pour chaque absence à un cours en appelant au plus vite Mia Scanzi et par écrit, mail ou texto adressé à Mia Scanzi et Katérina Flora, pour signaler les démarches effectuées (rendez-vous médical ou administratif).
- **Les retardataires veillent à ne pas déranger le déroulement de la séance.**
- **Si le retard non justifié est supérieur à 10 minutes l'enseignant.e a le droit de ne pas accepter l'élève dans son cours.**
- **3 retards non justifiés entraînent un avertissement écrit**
- 3 avertissements écrits entraînent une convocation avec la Direction et l'équipe pédagogique.

En cas de **maladie, l'élève doit prendre obligatoirement un rendez-vous avec un médecin généraliste** qui prescrit, si besoin, un arrêt maladie.

Les élèves ayant un arrêt maladie ne peuvent pas assister aux cours.

Les élèves en rééducation peuvent assister à certains cours (après leur arrêt maladie) avec l'accord de l'enseignant.e et la responsable de formation. Ils peuvent durant les temps de la formation, avoir accès à un ordinateur du PPCM et effectuer des recherches en lien avec leur cursus.

Locaux et équipements

La majorité des cours se déroulent dans la salle de résidence, la salle de danse, le dojo et sous le chapiteau du Plus Petit Cirque du Monde situés Impasse de la Renardière 92220 à Bagneux

Les séances auront lieu dans les locaux du PPCM, dans la salle de 30m² de formation pour les contenus théoriques, équipée d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur, des enceintes, d'un paper-board, des tables et des chaises, et tout le matériel nécessaire au travail théorique

→ dans la salle de danse de 180m², équipée d'un parquet de danse, d'un miroir tout le long du mur pour la pratique de la danse, de tapis de réception de toute taille (10cm, 20cm, 50cm...) des modules de pratique pour les éducatifs en acrobatie, du petit matériel pour les cours d'équilibre et d'afcmd (sangles élastiques, briques, poids, balles pour la proprioception...)

→ dans le chapiteau de 580m² respectivement, équipé de tout le matériel nécessaire aux éventuelles pratiques acrobatiques et de représentation devant un public (gril avec grande possibilité d'accroche, projecteurs, enceintes, gradins...)

→ dans la salle de résidence, de 330 m², équipée d'une multitude d'agrès aériens en différentes hauteurs (trapèzes simples, doubles, tissus, cordes lisses, cerceaux aériens, mât chinois...), grands trampolines, une piste acrobatique dynamique, plus de 50 tapis de réception, de taille et d'épaisseur différentes (10cm rectangulaires, 20 cm avec poignées...etc) des mini-trampolines et tremplins

Matériel mis à disposition: pistes d'acrobatie, divers tapis de réception, piste fast track, trampoline, modules de parkour, cannes d'équilibres, différents agrès pour les spécialisations (fil de fer, mât chinois, trapèzes, corde lisse, tissus, sangles, cerceaux aériens) matériel de jonglage et matériel divers pour les

éducatifs et de la préparation physique.

Il est possible de déjeuner dans l'espace foyer du PPCM : tables et micro-ondes à disposition

L'accès à la cuisine du PPCM n'est pas possible, ni l'emprunt de vaisselle ou d'ustensiles.

Rangement et nettoyage des salles

Rangement, nettoyage et aération quotidienne des salles de danse et de résidence après chaque cours (avant de libérer les salles à midi ou à 16h30)

En alternance avec l'équipe des intervenants, il est demandé à l'ensemble de la formation de nettoyer une salle (résidence et de danse) une fois par mois.

A définir : la salle de danse une fois par mois le mardi après le cours de Julien Mauclert

la salle de résidence une fois par mois le vendredi après le cours de Julien Mauclert

Espaces, règles de vie

Il est formellement interdit d'utiliser son téléphone portable pendant les cours en dehors de temps de captation, avec validation de l'enseignant. Les enseignants ont le droit de demander aux stagiaires de ranger leur portable dans leur sac ou leur casier.

Il est interdit d'être torse nu dans les espaces communs (foyer, cuisine, bureaux et jardin) du PPCM.

Marcher pieds nus est interdit dans les espaces communs du PPCM

Utiliser une paire de chaussures ou de chaussons avec la semelle propre en salle de danse pour les cours de danse (garder une paire dans le casier)

Des vestiaires et douches sont à disposition. Respecter une hygiène de vie est très important pour la vie de groupe.

Les déjeuners sont pris dans le foyer du PPCM ou à l'extérieur

Il n'est pas permis de cuisiner dans la cuisine des salariés, seulement de faire sa vaisselle

Un micro-ondes et deux frigos sont à disposition, l'espace cuisine devra être laissé propre et rangé après les repas, sans détritrus, verre ou objet tranchant apparent

Il est demandé de vider et nettoyer les frigos avant chaque départ en congés

Il est interdit de manger dans la salle de résidence et la salle de danse.

Un casier est mis à disposition, la clé est à restituer à la fin de la formation

Dojo

L'accès au dojo se fait uniquement par l'extérieur pour ne pas perturber le cours en salle de danse (ne pas traverser la salle de danse pendant le cours)

Il est obligatoire de fermer le dojo si personne ne se trouve à l'intérieur (prévenir une personne qui détient la clé du dojo)

Frais de formation

Cette formation est financée par des institutions publiques (Région) ou privées (Fondations, Banques)

Les frais médicaux, d'hébergement, de repas et de transports restent à la charge de l'élève.

Les frais d'inscription couvrent les frais administratifs et donnent un accès gratuit aux spectacles du PPCM et aux cours adultes (sous conditions).

Evaluation et validation par l'établissement

- Bilans intermédiaires à l'oral et à l'écrit
- À la fin de la formation : Evaluation par un questionnaire d'évaluation de fin de session de formation (écrit individuel) et à l'oral (évaluation collective)

Epreuves de certification

Les candidats seront évalués à partir de la réalisation d'un dossier professionnel et d'une mise en situation professionnelle (animation d'une séance de cirque social), suivis d'un entretien avec le jury.

- Réalisation d'un dossier professionnel individuel à partir d'un projet de cirque social existant mis en place par la structure employeur du candidat
- Mise en situation professionnelle : Animation d'une séquence pédagogique lors d'une séance de cirque social

La mise en situation est réalisée devant un groupe de participants réels (ou fictifs le cas échéant).

Les deux épreuves sont suivies d'un entretien individuel avec le candidat afin que ce dernier puisse justifier des choix opérés et des actions mises en place durant la mise en situation. Le jury pose également des questions complémentaires sur les connaissances en anatomie fonctionnelle.

Référent handicap

Un référent handicap est consultable par les candidat.e.s afin d'adapter les épreuves d'évaluation. Chaque candidat.e doit se faire connaître auprès du référent handicap au moment de son inscription à la formation. Les modalités seront présentées lors de la convocation des candidat.e. L'organisme de formation s'engage à mettre en œuvre les actions nécessaires pour permettre aux candidats en situation de handicap d'accéder à la formation, en garantissant, notamment, la prise en compte des situations spécifiques pouvant mener à l'aménagement des épreuves d'évaluation. Pour plus d'informations à ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter : katerina@ppcm.fr

Santé, Sécurité

Il est important qu'un suivi médical (à la charge du stagiaire) puisse avoir lieu de même que seront indispensables de bonnes conditions de vie (hébergement correct et proche du lieu de formation, repas équilibrés, sommeil suffisant, respect des recommandations médicales...)

Fait à Bagneux

Date:

Je soussigné.e (Nom, prénom)

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la formation du PPCM.

En signant ce document, j'accepte les conditions annoncées et m'engage à les respecter.

Signature de l'élève :